

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HIPSHEIM**



**Réunion du Conseil Municipal
Du 11 septembre 2023 à 19h30
Dans la salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Philippe ROME, Maire.**

Sur convocation individuelle de Monsieur le Maire Philippe ROME, en date du 5 septembre 2023, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Hipsheim, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : 11/15

Présents : Mesdames et Messieurs : Philippe ROME, Cécile GADENNE, Jean-Paul HEILBRONN, Michaël WEBER, Jérôme FRITSCH, Christian HORNECKER, Christophe ISSENHART, Céline MANZAGGI, Isabelle MISME, Claude SCHULT, Nanouschka WALTHER.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Alexandre BOURRAT (pouvoir donné à Monsieur Christian HORNECKER), Marie-Reine GONZALEZ (pouvoir donné à Monsieur Philippe ROME), Karin MULLER (pouvoir donné à Madame Isabelle MISME), Anita PHILIPPI (pouvoir donné à Madame Cécile GADENNE),

Secrétaire de la séance : Madame Catherine JEREBILOV, secrétaire de mairie par intérim

Ouverture de séance à 19h30.

Point n° 1 de l'ordre du jour : Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Madame Catherine JEREBILOV est désignée secrétaire de séance.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 5 juin 2023.

Le compte-rendu de la séance du 5 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Point n° 3 de l'ordre du jour : Approbation du document des prescriptions de la forêt communale de Hipsheim pour la période 2025-2044.

Monsieur le Maire indique que la forêt communale relevant du régime forestier remplit les critères fixés par l'article R.212-8 du code forestier pour être gérée selon un règlement type de gestion. Par conséquent, le conseil est invité à donner son accord sur le document de prescriptions propre à la forêt communale de Hipsheim relevant du régime forestier, établi par l'Office national des forêts conformément au règlement type de gestion applicable sur le

périmètre du schéma régional d'aménagement d'Alsace dont elle dépend.

Avec cet accord, la forêt communale présente une garantie de gestion durable, conformément aux dispositions de l'article L.214-1 du code forestier.

Monsieur le Maire présente les programmes prévisionnels de coupes et travaux pour les prochaines années, tels qu'ils découlent de ce document de prescriptions. Ces programmes serviront à élaborer les états d'assiette et les programmes annuels de travaux qui seront proposés ultérieurement à l'approbation de la commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Donne son accord

Sur le document des prescriptions propres à la forêt communale de Hipsheim relevant du régime forestier qui lui a été présenté, lequel a été établi conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement d'Alsace.

Vote à main levée,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Point n°4 de l'ordre du jour : Etablissement des tarifs de location du local communal rue du Presbytère.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'établir les tarifs de location du local communal situé rue du Presbytère,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide de fixer comme suit les tarifs de location du local communal rue du Presbytère et de matériels techniques à compter du 01/10/2023 :

Mensuel : 100 € (hors charges)

Annuel : 1200 € (hors charges)

Dit que les charges courantes (eau, électricité, ordures ménagères) afférentes à cette location sont payables à l'association « Les Amis de la Dîmière » de Hipsheim.

Dit que les recettes correspondantes seront imputées aux articles pour les locations de salle du budget en cours.

Vote à main levée,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Point n° 5 de l'ordre du jour : Approbation de convention avec l'ATIP : mission de mise à jour des servitudes d'utilité publique (SUP) du plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de Hipsheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 novembre 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1) Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2) L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3) L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4) La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5) La tenue des diverses listes électorales,
- 6) L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7) Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- 8) La formation dans ses domaines d'intervention,
- 9) L'accompagnement en information géographique
- 10) Le contrôle des travaux et de la conformité des autorisations d'urbanisme

Par délibération du 2 février 2022, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2023, cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en urbanisme suivante :

Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Mission correspondant à **3 demi-journées** d'intervention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Approuve la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

Mise à jour des Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Mission correspondant à **3 demi-journées** d'intervention.

Prend acte du montant de la contribution 2023 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois et sera transmise à Madame la Sous-Préfète.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Vote à main levée,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Point n°6 de l'ordre du jour : Création d'un poste d'agent contractuel chargé de la sécurisation des abords de l'école à temps partiel pour l'année scolaire 2023-2024 à partir du 9 octobre 2023.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Madame Jeannine SCHILDKNECHT reprendra ses fonctions saisonnières d'agent en charge de la sécurisation de l'école à partir du lundi 9 octobre 2023 et jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit le vendredi 5 juillet 2024.

Son traitement étant annualisé, il y a lieu de créer un nouveau poste tenant compte de sa nouvelle durée hebdomadaire de service. Il est proposé de créer un poste d'agent contractuel chargé de la sécurisation des abords de l'école à temps partiel **du 09/10/2023 jusqu'au 05/07/2024** aux horaires suivants :

7h50-8h20 / 11h40-12h10

13h25-13h55 / 16h10-16h40

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide :

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial chargé de la sécurisation des abords de l'école à temps partiel à raison de 8h/semaine. La durée hebdomadaire de service est fixée à 7,21/35èmes par semaine pour la période du 9 octobre 2023 au 5 juillet 2024.
- La rémunération se fera sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique territorial, indice brut 367, indice majoré 361.

- Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3,1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

**Vote à main levée,
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0**

Point n°7 de l'ordre du jour : Point n°7 : Création d'un poste d'agent contractuel chargé de la sécurisation des abords de l'école à temps partiel du 11 septembre au 6 octobre 2023.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que dans l'attente de l'entrée en fonctions de Madame Jeannine SCHILDKNECHT le lundi 9 octobre 2023, il convient de créer un poste pour la période précédant cette date. Monsieur Pascal KNITTEL, qui a été employé par la commune en tant qu'agent technique cet été 2023, se dit intéressé par cette mission.

Il est donc proposé de créer un poste d'agent contractuel chargé de la sécurisation des abords de l'école à raison de 8 heures par semaine **du 11/09/2023 jusqu'au 06/10/2023**, aux horaires suivants :

7h50-8h20 / 11h40-12h10
13h25-13h55 / 16h10-16h40

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide :

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial chargé de la sécurisation des abords de l'école à temps partiel à raison de 8h/semaine.
- La durée hebdomadaire de service est fixée à 8/35èmes par semaine pour la période du 11 septembre 2023 au 6 octobre 2023.
- La rémunération se fera sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique territorial, indice brut 367, indice majoré 361, pour une durée hebdomadaire de 8 heures.
- Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3,1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

**Vote à main levée,
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0**

Point n°8 de l'ordre du jour : Urbanisme.

- Demandes préalables

NUMERO DOSSIER	NOM	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE DE LA DEMANDE	DECISION	DATE
DP 067 200 23 R0015	MALET Sébastien	12, Domaine Saint Ludan	ravalement de façades	FAVORABLE	08/06/2023
DP 067 200 23 R0019	PAULUS Claude	7, rue de la Scheer	édification d'une clôture	FAVORABLE	15/06/2023
DP 067 200 23 R0020	PANETTA Lolita	10, rue du Bruhly	édification d'une clôture	FAVORABLE	15/06/2023
DP 067 200 23 R0021	PANETTA Lolita	10, rue du Bruhly	remplacement d'une clôture par la construction d'un mur	FAVORABLE	15/06/2023
DP 067 200 23 R0022	BRASSEL Jean-Luc	8, rue de la Scheer	construction d'une pergola	FAVORABLE	31/07/2023
DP 067 200 23 R0025	STADELWIESER Noël	2A, rue des Alisiers	pose d'un portail et de 2 portillons	FAVORABLE	30/06/2023
DP 067 200 23 R0026	SCHOTT Christophe	7, rue du Noyer	construction d'un carport	FAVORABLE	30/06/2023
DP 067 200 23 R0027	RINGEISEN Julie	5 B, rue du Noyer	installation d'une pompe à chaleur	FAVORABLE	30/06/2023
DP 067 200 23 R0028	CHAPPON Gérard	9, rue de la Scheer	remplacement d'un portail	FAVORABLE	30/08/2023
DP 067 200 23 R0029	KEIFEL Emile	10 A, rue Saint Ludan	pose de panneaux photovoltaïques en toiture	FAVORABLE	07/07/2023
DP 067 200 23 R0011	DIETZ Vincent	7, rue des Prés	construction d'une piscine enterrée	DEFAVORABLE	30/06/2023
DP 067 200 23 R0031	HECKLER Bruno	19 rue du Relais Postal	Construction d'un carport	FAVORABLE	7/09/2023

➤ Permis de construire

NUMERO DOSSIER	NOM	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE DE LA DEMANDE	DECISION	DATE
PC 067 200 23 R0003	FISCHER Sandrine	2B, rue de la Scheer	création d'une extension vitrée	FAVORABLE	08/06/2023
PC 067 200 21 R0028 M2	SCHULER Sylvie	20, rue du Chêne	construction d'une maison individuelle	FAVORABLE	22/08/2023

Point n°10 de l'ordre du jour : Divers.

➤ M. Philippe ROME informe les conseillers de la réception en mairie d'un courrier concernant le renouvellement de la commission de contrôle de la liste électorale.

Ce renouvellement doit se faire avant fin octobre. La compétence de cette commission est de veiller à la régularité des listes électorales par un examen périodique et un apurement de ces dernières, ainsi que de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formé par l'électeur.

Mme Isabelle MISME se propose, ainsi que M. Claude SCHULT.

Le quota de trois conseillers issus de la liste majoritaire et de deux conseillers issus de la liste d'opposition n'est pas atteint, aussi le sujet sera-t'il repris courant octobre lors d'une réunion.

➤ M. le Maire présente le rapport de la Commission Chasse concernant la consultation des propriétaires fonciers au sujet de l'affectation du produit de la chasse. C'est un processus fastidieux qui a nécessité l'envoi de 543 lettres pour 374 réponses, avec un mois de relances téléphoniques.

Le résultat obtenu est le reversement du produit de la chasse en faveur de la commune, acté par un procès-verbal affiché en mairie le 24 août. Ce dernier est également consultable sur le site de la commune.

Le 5 octobre, la Commission Chasse recevra le chasseur, qui demande le gré à gré sur la même base que précédemment. Il était plus judicieux d'avoir le même chasseur sur les bans d'Ichtratzheim et de Hipsheim pour mieux réguler les populations.

➤ M. Jérôme FRITSCH informe le conseil qu'un nouveau président a été élu lors de l'Assemblée Générale de l'ACL le 3 juillet, M. Charles-Henri BEXON.

➤ M. Philippe ROME propose une visite complémentaire au tour en vélo des projets financés par la mairie, prévu le 23 septembre : une présentation de l'orgue avec démonstration de l'organiste. Rendez-vous est fixé pour 10h30 à Saint Ludan.

➤ Des éléments modulaires hébergeant le périscolaire ont été posés dans la cour de la Dîmière et seront actifs durant toute la période en attendant l'ouverture d'un nouveau périscolaire.

La Communauté de Communes paiera un loyer et des charges à l'association Les Amis de la Dîmière pour l'utilisation de la Dîmière.

Les enfants accueillis (3 à 6 ans) s'y plaisent et les parents sont très contents de ces nouvelles installations. Dix places sont prévues pour l'année prochaine.

➤ M. Michaël WEBER présente les travaux effectués dans le cadre de la salle de motricité. Il informe le conseil que le prestataire en charge des travaux rencontrait de grosses difficultés financières et a fait faillite début juillet. De ce fait, l'objectif de finir le chantier début septembre n'était pas tenable.

Cependant le gros des travaux a été effectué. L'architecte et la mairie ont conjointement consulté d'autres entreprises et une entreprise a été retenue. Les travaux ont repris depuis. L'architecte de ce projet s'est engagé à respecter le budget alloué ; en cas de dépassement, il prélèvera la somme sur ses honoraires. La fin des travaux est prévue pour après les vacances de la Toussaint au plus tard.

➤ M. Jean-Paul HEILBRONN évoque le résultat du travail effectué par la commission d'urbanisme : il a été décidé de replanter des arbres chemin du Stade, ainsi que rue du Bruhly, en compensation d'arbres fruitiers abattus.

Des travaux sont prévus rue des Alisiers pour la pose de canalisations de gaz. Un planning d'intervention est en cours d'élaboration et sera transmis aux riverains.

Des devis sont en cours pour des travaux de réfection de la chaussée rue du Feldwasser.

Les luminaires ont été remplacés dans la rue Saint Ludan et rue du Presbytère. Ils éclairent à 40% jusqu'à 22h et à 15% de leur capacité entre 22h et 6h du matin.

➤ Mme Cécile GADENNE est en train d'organiser la fête des aînés qui aura lieu le 14 décembre et en appelle aux bonnes volontés pour la seconder dans ses tâches.

➤ Mme Isabelle MISME remercie la commune pour l'accueil de l'auteure Laure de Rivière le 7/09 dans la salle des associations.

Par ailleurs, l'opération « On vous emmène à l'opéra » a été une réussite, avec 45 participants.

Elle demande également des nouvelles du marché de producteurs qui devait voir le jour à l'automne. La commission créée pour l'occasion n'a pas reçu beaucoup de réponses des entrepreneurs, l'idée de la distribution des paniers n'a rien donné, aussi le projet n'a-t-il pas abouti.

➤ M. Claude SCHULT fait part de la surprise des habitants d'Hipsheim concernant le format de la fête du Festiv' Saint Ludan le 27/08, en l'occurrence les repas à emporter.

M. Jérôme FRITSCH reconnaît que si les fêtes ont été peu suivies, les repas à emporter ont en revanche eu un certain succès : 100 repas ont été commandés. Cette forme d'organisation reste temporaire.

➤ Mme Nanouschka WALTER annonce qu'elle n'est plus disponible pour assurer le Conseil Municipal des Jeunes en raison de changements dans son emploi du temps professionnel. Elle lance un avis aux intéressés.

Elle informe par ailleurs que certains jeunes et leurs parents râlent en raison de la fermeture du City Stade aux mêmes horaires que le stade de foot. Il est rappelé que ce premier a été fermé en raison de problèmes d'insécurité qui y régnaient.

M. Christian HORNECKER propose de faire installer un grillage et un tourniquet pour remédier au problème.

Il est proposé d'aller voir sur place.

En dernier lieu, Mme Nanouschka WALTER fait part de la demande de renforcement d'un nid de cigognes de la part de sa voisine. En effet, les cigognes ont actuellement installé un nid sur trois lignes électriques rejoignant sa maison, elle aimerait le sécuriser et le pérenniser.

M. Jean-Paul Heilbronn alerte sur les problèmes rencontrés par le passé causés par les fientes de cigognes.

Mme Nanouschka WALTER en réponse dit que sa voisine passe régulièrement un jet d'eau pour éviter ces désagréments.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h50.

Hipsheim, le 11 septembre 2023

Philippe ROME	Cécile FRIEDMANN	Jean-Paul HEILBRONN	Anita PHILIPPI EXCUSEE	Michaël WEBER
Isabelle MISME	Christian HORNECKER	Marie-Reine GONZALEZ EXCUSEE	Karin MULLER EXCUSEE	Christophe ISSENHART
Jérôme FRITSCH	Céline MANZAGGI	Claude SCHULT	Nanoushka WALTHER	Alexandre BOURRAT EXCUSE